


<b>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b> <b>CADASTRE MINIER</b>		
Téléphone: <b>0858193909</b> Facsimile: Email: <a href="mailto:info@cami.cd">info@cami.cd</a> Website: <a href="http://www.cami.cd">www.cami.cd</a>		<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> Croisement des Avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, GOMBE Numéro Impôt : A0700326N BP 7987, Kin 1 <b>KINSHASA</b>

**ACTE NOTARIÉ N° 032 /2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorzième jour du mois de novembre -----  
Nous soussignés **Popol MABOLIA YENGA**, Directeur Général du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe,  
certifions que -----

Le contrat d'option conclu à Kinshasa en date du 24 juin 2025 entre la Société **MINIÈRE DE BAKWANGA SA**, ci-après dénommée « titulaire » et la Société **OXOR CAPITAL SARL**, ci-après dénommée « optionnaire »-----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----  
Messieurs **Michel SAIDI BOTAYI** et **Daniil KARPIEVICH** en vertu des mandats leurs délivrés par  
Monsieur **André KABANDA KANA**, Directeur Général de la Société **MINIÈRE DE BAKWANGA SA**,  
titulaire du Permis de Recherches n° 11897 et par Monsieur **Bienvenu BOMPANGA**, Gérant de la  
Société **OXOR CAPITAL SARL** -----

Comparaissant en personne, en présence des Sieurs **Joseph MBUYU MASUSU** et **Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA** -----  
Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef de Service Notariat et Directeur Juridique, témoins  
instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi -----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, aux comparants et aux témoins.  
Les comparants préqualifiés ont déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte  
susdit tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls  
responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la  
complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général, agissant en tant que Notaire  
conformément aux articles 12 et 193 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et 16 du  
Décret n°17/005 du 03 avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre  
Minier -----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, les comparants et les témoins, et  
revêtues du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DES COMPARANTS

**Michel SAIDI BOTAYI**

**Daniil KARPIEVICH**

**Joseph MBUYU MASUSU**

SIGNATURE DU NOTAIRE

**Popol MABOLIA YENGA**

**Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA**

SIGNATURE DES TÉMOINS

DROITS PERÇUS

Frais de dépôt : 2500 USD

Suivant quittance n°573

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'option-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 14/11 -----

Frais d'acte :

LE NOTAIRE